

# Estrosi a bien financé l'islamisme à Nice, il perd son procès contre Philippe Vardon ! Champagne !

écrit par Maxime | 28 mars 2019



Une brève recherche sur google permet de constater que le maire de Nice depuis 2008, avec une courte interruption en 2016, Christian Estrosi, est souvent concerné par des affaires judiciaires en diffamation, soit qu'il attaque, soit qu'il soit attaqué.

D'ailleurs, le hasard veut que soit publié aujourd'hui un arrêt de la Cour de cassation du 12 mars (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?idTexte=JURITEXT000038265061&fastReqId=890770455&fastPos=2&oldAction=rechJuriJudi>) déboutant Estrosi de sa plainte pour diffamation, tandis que ce même 28 mars, on apprend dans les journaux qu'il est lui-même condamné pour avoir diffamé Philippe Vardon !

<https://www.nicematin.com/justice/christian-estrosi-condamne-pour-diffamation-envers-philippe-varдон-334597>

Le moins qu'on puisse dire est que ce maire suscite la

polémique. On dit parfois qu'il n'y a pas de fumée sans feu et les juridictions semblent bien le confirmer ces derniers temps...

<http://resistancerepublicaine.com/search/estrosi>

**L'arrêt du 12 mars apporte sur un plan général un éclairage sur la définition de l'islamisme en jurisprudence, de manière inédite, en le mettant en relation avec l'islam dont il n'est que le prolongement, tout en évoquant la question, récurrente dans le débat public ces dernières années, du financement par la ville de Nice d'islamistes.**

Une personne – il semble, malgré l'anonymisation de la décision, que c'était David Rachline du FN <https://www.ouest-france.fr/politique/christian-estrosi/poursuivi-en-diffamation-rachline-gagne-son-proces-contre-estrosi-5091792> – avait affirmé sur Public Sénat six jours après l'attentat qu'à Nice, le maire aurait « financé l'islamisme en finançant des organisations proches de l'UOIF ».

Il lui était reproché d'avoir « permis l'installation d'un certain nombre de mosquées dont nous ne sommes pas certains d'ailleurs qu'elles soient très républicaines », « preuve qu'il a financé un certain nombre d'organisations proches de l'UOIF qui est une organisation qualifiée de terroriste par un certain nombre de pays ».

Les juges retiennent que « les propos incriminés ne contiennent pas l'accusation (...) d'avoir financé le terrorisme mais font seulement état de l'aide que la mairie de Nice aurait apportée à certaines associations faisant partie de l'UOIF ».

Donc selon eux, pas de rapport direct entre l'islamisme et le

terrorisme... malgré la répétition des attentats invoquant « Allahu akbar », « Allah est le plus grand », malgré les crimes de Mahomet.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_exp%C3%A9ditions\\_de\\_Mahomet](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_exp%C3%A9ditions_de_Mahomet)

[https://www.herodote.net/11\\_fevrier\\_624-evenement-6240211.php](https://www.herodote.net/11_fevrier_624-evenement-6240211.php)

Bref, ça n'aurait rien à voir !

A *fortiori*, devrait-on, aux lendemains de Christchurch, totalement dédouaner la doctrine du grand remplacement de cet acte, Renaud Camus n'ayant semble-t-il jamais tué personne...

Selon les juges, « *l'imputation d'avoir financé l'islamisme, c'est-à-dire suivant l'acceptation courante, l'adoption de la doctrine musulmane comme guide de l'action politique, en finançant des organisations proches de l'UOIF fait référence (...) à la signature d'un bail 17 octobre 2014 entre la ville de Nice et l'union des musulmans des Alpes-Maritimes, membre de l'UOIF, pour la grande mosquée de Nice Est et l'octroi par le conseil municipal en décembre 2014 d'une subvention à l'association « jeunes musulmans de France » qui serait également proche de l'UOIF* ».

Ainsi, « *la polémique ainsi engagée par un opposant, outre le fait qu'elle ne contient imputation d'aucun fait diffamatoire, doit être admise dans le cadre d'un débat politique d'intérêt général engagé sur une base factuelle suffisante* ».

Estrosi est finalement condamné à payer 2500 euros.

**On remarquera finalement qu'aucun média ne s'est fait à ce jour l'écho de cette nouvelle favorable au RN. C'est une victoire judiciaire pour David Rachline – si l'on ne se trompe**

pas d'identité, personne d'autre n'ayant apparemment porté cette accusation contre le maire de Nice. La période visée par les propos (2014) ne laisse en revanche pas de doute quant à la personne du perdant. **Pourquoi ce silence médiatique ?**